



Répartition des tâches entre Confédération et Cantons

P. Richoz
SECO – Conditions de travail



Plan (1)

- Introduction
- Tâches d'exécution et mise en oeuvre de la surveillance
- Tâches du SECO
- Autres aspects de la protection des travailleurs
- A propos du „controlling“
- A propos du soutien



Plan (2)

- Responsabilité renforcée des entreprises
- Les inspections du travail dans le futur
- La loi sur le travail est-elle encore adaptée à son temps ?
- Défis
- Nouvelles tendances
- Constat
- Axes prioritaires



Introduction

Les bases de la collaboration :

- Loi sur le travail et Ordonnance 1
- Rapport concernant l'organisation et la collaboration entre Confédération et cantons pour la protection des travailleurs (novembre 2000)
- Rapport final du groupe de travail „Indicateurs d'efficacité“ (décembre 2007) et décisions des instances dirigeantes de l'AOST, de l'AIPT et du SECO (janvier 2008)



Tâches d'exécution

- **Cantons** : Ltr + LAA
sauf autorisations de longue durée et exceptions
 - approbations de plans, préavis
 - contrôles MSST
 - contrôles temps de travail

- **SECO** : Ltr + LAA pour les services et les entreprises de la Confédération



Tâches de surveillance (SECO)

- Exécution de la LTr et de la LAA dans les cantons
 - „Controlling“
 - Soutien
 - Supervision des solutions de branche pour la sécurité et la protection de la santé à la place de travail, maintien d'une unité de doctrine



A propos du „controlling“ (1)

Audit système

- les conditions-cadres sont-elles remplies ?

Accompagnement pratique

- les exigences sont-elles remplies ?



A propos du „controlling“ (2)

Indicateurs

But

Données mesurables susceptibles de refléter
l'efficacité de l'inspection cantonale

Etat actuel : Données indicatives concernant
la santé des employés qui reflètent trop peu
l'efficacité mais peuvent servir à planifier et
contrôler l'activité



A propos du soutien (1)

- **TED – Outils comme aide à la mise en oeuvre**
 - Aides pour les contrôles MSST (avec CFST)
 - *Condent* pour différentes activités
- **Nouvelle banque de donnée des entreprises**
(en cours de développement - SECO/OFS)
- **Commentaires** (tenir à jour / évolution technique)



A propos du soutien (2)

- **Formation** / loi sur le travail
(nouvelle filière HES dès 2009 – fr./all.)
- **Matériel d'information** et d'aide à l'exécution
- **Conseil** (cas complexes, analyse nuisances)
- **Monitoring** (travail et santé)



Autres réglementations relatives à la protection des travailleurs sous la responsabilité du SECO

- Sécurité des installations et appareils techniques (RAPEX)
- Loi sur la participation
- Procédure de déclaration et d'admission des produits chimiques



Responsabilité renforcée des entreprises

- La sécurité et la santé au travail sont déjà de la responsabilité de l'employeur
- Tendence renforcée par la directive MSST
 - évolution significative de l'activité des inspecteurs
 - contrôles du système (+ sondages)



Inspection du travail dans le futur

- Exécution par les cantons
- Synergies à utiliser / développer
- Contrôles = priorité
- Conseil par les firmes spécialisées
- Collaboration intercantonale
- SECO: supervision et soutien



La loi sur le travail est-elle encore adaptée à son temps ?

Potentiellement problématique

- Champ d'application
- Complexité
- Difficultés d'application
- Distinction industriel / non industriel

Potentiellement positif

- Bon niveau de protection des travailleurs
- Solutions pragmatiques
- Potentiel d'adaptation



Défis à relever du point de vue de la protection des travailleurs

- Fréquence des accidents de travail diminuée
- Fréquence des accidents de travail nettement plus hautes dans les petites entreprises que dans les grandes entreprises
- Importance de l'absentéisme lié à des atteintes à la santé découlant de l'activité professionnelle



Nouvelles tendances

- Travail sur appel
- Absence de décompte du temps de travail
- Charge psychique



Constat : points saillants

- **Globalement : bonnes conditions de travail** en Suisse (cf. étude européenne / Dublin)
- **Mais** : incidence élevée des troubles musculo-squelettiques et du stress
- **Instruments existants** : CFST, directives MSST, solutions de branches
- **Inspection du travail** : mutation déjà largement engagée
- **Structure complexe** : dualisme légal, fédéralisme



DUALISME

- **Position du Conseil fédéral (sept. 2008)**
- **Pas de modification légale**
- **Adaptation des ordonnances ouverte**
- **Mandat aux départements concernés**
- **En collaboration avec la CFST**
- **Marche à suivre reste à définir**



Axes prioritaires

- **Poursuivre et consolider le processus d'adaptation de l'inspection du travail**
- **Fixer des priorités claires et veiller à un engagement cohérent des ressources**
- **Suivre l'évolution, veiller au maintien et au développement du savoir**
- **Adapter le cadre légal**
(mise à jour, simplification)